

Protection (2)

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 8 février 1934

Nous revenons aujourd'hui à ce titre, et au sujet dont nous avons parlé hier, car il apparaît que ce sujet mérite que la discussion s'y poursuive ; il n'est ni si léger, ni si facile, ni si insignifiant qu'il doive passer comme passent d'autres sujets que les journaux abordent, pour que le vent les emporte ensuite dès que le soleil se lève ou que le soir tombe.

Ce sujet tient sa grande importance de plusieurs aspects différents : il est important parce que l'affaire de la Corniche elle-même est importante ; parce que l'argent qui y a été englouti est considérable, atteignant presque un demi-million de livres ; parce que les gens ont porté la plus grande attention à cette somme énorme tirée des fonds d'Alexandrie, et se sont montrés très soucieux de savoir en quoi elle a été dépensée, comment elle a été dépensée, et quel profit Alexandrie en a tiré ; et parce que le ministère actuel a pris soin de montrer son attention à cette affaire, et son sérieux à en découvrir la vérité, formant la commission qu'il a formée, et détournant les membres de cette commission de leur travail quotidien, lié à leurs fonctions et à leurs intérêts privés aussi, pour étudier et enquêter sur cette affaire ; et tout cela n'arrive que lorsque le sujet de l'enquête est véritablement important, digne de cette grande attention des gens, digne que le ministère s'écarte, pour lui, de la patience, du calme et de cette stabilité tranquille qui ressemble au sommeil, auxquels il s'est habitué.

L'affaire de la Corniche a été soulevée avec une intensité inhabituelle, jetée devant les gens comme on jette un rocher du haut d'un lieu élevé et escarpé, et son impact a produit un vacarme violent, attirant l'attention de chacun, déliant toutes les langues, occupant toutes les consciences. Et puisqu'il en est ainsi, il semble qu'il n'y ait d'autre issue que de pousser l'enquête sur cette affaire de la Corniche jusqu'au point le plus extrême où elle doit aboutir.

Il y a un autre aspect qui rend ce sujet d'une grande importance, aux conséquences profondes pour la vie des Égyptiens ; car il est, en vérité, une épreuve difficile pour notre caractère politique, pour notre compréhension de la démocratie, pour notre disposition à la supporter, et

à supporter les charges qu'elle nous impose d'assumer. Car la démocratie n'est pas affaire de formes et d'apparences ; la démocratie est une réalité parmi les réalités, sans consistance, sans stabilité, sans constance et sans valeur, à moins qu'elle ne repose sur un caractère droit, des dispositions fortes, des consciences vivantes, et des âmes sincères dans leur amour pour elle, et prêtes à tout sacrifier pour sa cause.

Le trait le plus manifeste de la vraie démocratie chez les peuples vivants est précisément sa vénération de l'égalité, son souci de la préserver, et le fait d'en faire le fondement des liens entre les individus et les groupes, et des liens entre le peuple et le gouvernement. Si certains se trouvent distingués des autres en matière de justice et de droit, ou si certains l'emportent sur d'autres en matière de justice et de droit, alors il n'y a plus d'égalité, plus de démocratie, plus de justice ni de droit ; il n'y a qu'une politique fondée sur l'accaparement, sur un système de classes, ou sur quelque chose de pire qu'un système de classes — fondée sur cet ordre détestable qui privilégie un individu au détriment de toute une nation, et qui fait de la loi une règle juste pour tous, sauf pour tel ou tel individu, qu'elle distingue, favorise, et élève au-dessus de la loi.

Tout cela est un mal qui ne convient ni à l'ordre démocratique, ni au caractère d'un peuple démocratique, ni à la vie d'un peuple que l'on veut élever dans la discipline démocratique. Le devoir national de chaque individu du peuple, des individus instruits en particulier, et plus particulièrement encore de ceux à qui incombe la direction du peuple, est de résister à cette corruption avec toute la force et tout l'effort dont ils disposent, et de consentir, pour cela, des sacrifices, même ceux que l'âme ne consent de bon cœur qu'avec peine et difficulté.

Rien, dans la démocratie, n'est ressenti plus vivement que ces questions qui touchent, d'une part, à l'égalité entre les individus, et, d'autre part, à la collecte des fonds publics, à leur gestion et à leur dépense selon leurs destinations. Car tout pays qui tient à la vie démocratique tient, par nature, à l'égalité, et tient, par nature, à l'intégrité, et à la pureté de la main, du cœur et de la conscience en tout ce qui touche à l'argent du peuple.

C'est pourquoi nous avons dit, et disons encore, que l'affaire de la Corniche soulevée ces jours-ci est une épreuve précise et difficile pour l'ordre démocratique en Égypte, et pour la mesure du sentiment, dans l'Égypte officielle, de l'amour de la démocratie, de sa vénération, et de la sincérité à la protéger. Car l'affaire de la Corniche touche aux fonds

publics, et l'enquête sur l'affaire de la Corniche est une mise à l'épreuve de l'égalité. Cette enquête doit nécessairement se conclure en mettant tout en lumière. Et que tous les Égyptiens sachent, et que les étrangers qui observent les affaires égyptiennes sachent, que l'État égyptien est sincère dans la protection des fonds égyptiens, et sincère dans la réalisation de l'égalité entre les Égyptiens.

Nous avons noté hier que Sidki Pacha n'a pas été interrogé, et ne l'a pas été devant la commission d'enquête, car il est apparu — à la fin ou au début, nous ne savons, ou ne voulons pas savoir — que cette commission ne peut convoquer Sidki Pacha, ni l'interroger, car Sidki Pacha était ministre, et les ministres ne sont interrogés que devant le parlement. Si cela est vrai, et que l'enquête se conclue sans que Sidki Pacha soit interrogé en quoi que ce soit, alors un pilier d'une grande importance parmi les piliers de la démocratie s'effondrera, et l'Égypte officielle consignera l'effondrement de ce pilier — le pilier de l'égalité. Car il n'y a aucune différence entre Sidki Pacha et les autres qui ont été interrogés sur l'affaire de la Corniche devant la commission d'enquête, sinon que Sidki Pacha était ministre ; et en aucun cas le poste ministériel ne devrait servir de forteresse protégeant Sidki Pacha d'être interrogé sur ce qu'il a fait, afin que sa réponse soit entendue, et qu'un jugement soit rendu en sa faveur ou contre lui. Le poste ministériel n'est pas un privilège ; c'est un service rendu à l'État, pour lequel son titulaire perçoit un salaire, et il doit donc rendre compte de sa conduite dans ce poste, si le besoin s'en fait sentir.

Le seul obstacle qui empêche d'interroger Sidki Pacha est qu'il était ministre, et que les ministres ne sont interrogés que devant le parlement ; il faut donc trouver le moyen de lever cet obstacle qui se dresse en travers de l'égalité, et il faut donc trouver le moyen pour que Sidki Pacha entende la question qu'il convient de lui poser, et pour que Sidki Pacha donne la réponse qu'il a. Et nous ne pensons pas que Sidki Pacha lui-même en soit contrarié ou gêné ; car Sidki Pacha s'est déjà déchaîné et a parcouru le terrain en tous sens, a parlé aux journaux de l'affaire de la Corniche, leur a écrit des communiqués, et s'est défendu avant même que quiconque ne l'attaque. Et celui qui a fait tout cela est assuré et confiant, ne redoutant aucune question, n'hésitant ni à répondre lorsqu'on l'appelle, ni à répliquer lorsqu'on lui pose une question.

C'est pourquoi nous pouvons, de notre faible effort, aider à trouver le moyen de lever cet obstacle ; il y a deux voies, parmi les plus simples, par lesquelles cette fin pourrait être atteinte. La première : Sidki Pacha

peut l'accomplir lui-même, en se rendant devant la commission sans y être convoqué, et en lui livrant la déclaration qu'il a, même sans qu'on la lui demande. Car il conviendrait que Sidki Pacha se tienne en plus haute estime, aime davantage la démocratie, et se soucie davantage de l'intérêt public que de préférer le silence et l'immobilité ; puisque personne ne l'a convoqué, et que personne ne l'a interrogé, et que c'est lui qui a pourtant parlé aux journaux, sans que personne ne l'y contraigne — qu'il parle donc à la commission sans que personne ne l'y contraigne.

Il ne fait aucun doute qu'une déclaration de Sidki Pacha devant la commission lui serait utile et l'aiderait ; car Sidki Pacha fut ministre de l'intérieur, et Sidki Pacha a autorisé ce qu'il a autorisé dans l'affaire de la Corniche, et l'a autorisé à la hâte, sans délai, et il a, en cela, un avis, une logique, des explications qu'il serait bon que la commission entende, afin de fonder son jugement sur une base solide. Mais si Sidki Pacha préfère le repos, et choisit de garder le silence et l'immobilité — ce qui est naturellement son droit — alors nous pensons que la seconde voie devient inévitable, et s'impose alors au bon homme et au ministère du bon homme. Cette seconde voie consiste à faire interroger Sidki Pacha devant le parlement, et la constitution a déjà précisé comment les ministres doivent être interrogés et soumis à enquête.

Nous savons que la loi réglementant cela n'a pas encore été promulguée. Mais l'absence de cette loi n'annule pas le droit du parlement, ne suspend pas son devoir, et ne dispense pas les ministres d'assumer les conséquences de leurs actes. Le parlement est en mesure, dans les limites de la constitution, de former la commission parlementaire que la constitution prévoit, et cette commission peut régler elle-même son travail et ses procédures aussi longtemps que la loi n'est pas promulguée, et cette commission peut interroger Sidki Pacha et l'entendre, et établir la vérité de sa position dans l'affaire de la Corniche. Et si cette commission était formée et interrogeait Sidki Pacha, elle protégerait l'égalité, et prouverait que la constitution ne fait aucune différence entre ministres et non-ministres quant à assumer les conséquences de leurs actes, et prouverait que l'argent du peuple a des gardiens qui le préservent, le défendent, enquêtent sur ce qui en a été perdu, montrent aux gens comment il a été perdu, et tiennent comptables ceux qui l'ont perdu.

Par l'une ou l'autre de ces deux voies, tous les Égyptiens sauront, et les étrangers qui observent l'Égypte sauront, que l'Égypte est un pays libre et démocratique, où personne n'est distingué par une protection,

quelle qu'elle soit, et où personne ne se tient trop haut pour rendre compte de ses actes. Que Sidki Pacha choisisse, que le président du conseil choisisse, et attendons, nous, de voir si Sidki Pacha se rendra lui-même devant la commission actuelle, ou si Sidki Pacha sera convoqué devant la commission que le parlement formera.